



AVENANT ARRÊTÉ

Initiations et découvertes de la pratique du surf par l'association SEE SURF

Direction des Solidarités, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports
 Service des Sports
 APD/DF
 N° : **AR2026-0456**

Exemplaire ORIGINAL
 Lacanau, le **21 AVR. 2026**

Le MAIRE de LACANAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 ;

VU l'arrêté n° AR2026-0304 en date du 19 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger une erreur matérielle relative aux dates mentionnées à l'article 4 ;

ARRÊTE

Article 1er

L'article 4 de l'arrêté n° AR2026-0304 du 19 mars 2026 est remplacé par les dispositions suivantes : Le stationnement des bénévoles sera autorisé à titre gratuit devant la Maison de la Glisse (côté skate-park), ainsi que rue Gambetta et sur le parking du Foirail: le dimanche 26 avril 2026 de 8h30 à 19h00, le samedi 23 mai 2026 de 8h30 à 19h00, le dimanche 7 juin 2026 de 8h30 à 19h00, le dimanche 28 juin 2026 de 8h30 à 19h00, le mercredi 1er juillet 2026 de 8h30 à 19h00, une journée durant la semaine du Caraïbos Lacanau Pro, entre le 7 et le 14 juillet 2026, de 8h00 à 19h00. Les véhicules concernés devront être identifiés par des macarons délivrés par l'organisateur, et les plaques d'immatriculation devront être transmises à la Ville dans un délai de trois semaines avant la date de la manifestation.

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté n° AR2026-0304 demeurent inchangées.

Article 3

Le présent avenant sera publié, transmis et notifié dans les mêmes conditions que l'arrêté initial.

Fait à Lacanau,

Le Maire,
 Laurent PEYRONDET



Le Maire (ou le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

21 AVR. 2026

21 AVR. 2026